

N°DEC-20223-21

DÉCISION DU MAIRE

PROLONGATION DE LA PRESTATION DE MONSIEUR ROGER BASTIEN, CORRESPONDANT JUSTICE VILLE, POUR LA PÉRIODE SUPPLÉMENTAIRE DU 1^{er} JANVIER 2023 AU 30 JUIN 2023

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU la convention du 16 septembre 2015 avec le procureur de la République de CRÉTEIL désignant Monsieur Roger BASTIEN en qualité de correspondant justice ville ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de continuer à bénéficier localement des services liés aux missions de correspondant justice ville ;

VU le projet de contrat avec Monsieur Roger BASTIEN, autoentrepreneur – 11/13 boulevard Gallieni, 94360 BRY-SUR-MARNE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé la poursuite de la collaboration avec Monsieur Roger BASTIEN, correspondant justice ville, dans le cadre de la convention du 16 septembre 2015 susvisé, pour la période supplémentaire courant du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023 inclus, pour des missions d'une durée de 237 heures réparties sur les six mois concernés, au taux horaire de 28,33 € TTC, soit 6.715 € TTC au total.


Monsieur, le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé avec Monsieur Roger BASTIEN à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 8 février 2023.

Le Maire,



Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le 13 FEV. 2023
Et de sa publication le 13 FEV. 2023

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS